

DE L'INTÉRÊT DE LIRE LA CORRESPONDANCE OU COMMENT VALORISER SA COLLECTION

L'usage des enveloppes s'est démocratisé avec l'apparition du timbre-poste.

Déjà, au Moyen-Âge les enveloppes étaient utilisées et la cire ordinaire des abeilles servait à les cacheter.

L'enveloppe est un pliage, scellé, destiné à protéger son contenu.

La cire à cacheter a été ramenée des Indes en Europe, par les navigateurs portugais, au milieu du XVI^e siècle. Le premier texte qui cite la cire à cacheter est un traité sur les aromates, publié en 1563 dont l'auteur est Garsias de Oria.

Et la première enveloppe cachetée à la cire serait une lettre écrite au comte palatin Frédéric en 1567 par un gentilhomme français en mission à la Cour de Weimar.

Nous sommes loin des enveloppes autocollantes aux pattes jaunissantes avec le temps.

Souvent hélas, l'enveloppe du collectionneur est vide de son texte.

Avant (c'était mieux avant), la correspondance pliée servait de support à la suscription.

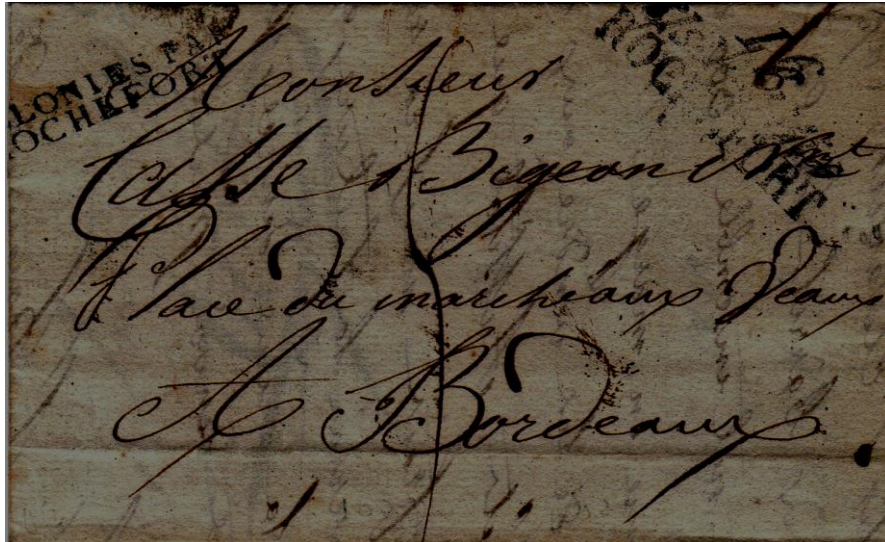
C'était la lettre simple. Au tarif plus attractif que la lettre avec enveloppe. (2 sous d'écart)

Le texte est indissociable du contenant.

Avec l'avantage, pour le collectionneur curieux, de découvrir les traits de correspondance.

Certes indiscret, mais avec le goût du fruit défendu ; et puis. . . il y a prescription.

Et parfois ce déchiffrement de la correspondance permet des rapprochements entre les documents, donnant sens à une articulation dans la collection.



Cette lettre relève de l'arrêté du 19 germinal an X (9 avril 1802) qui traite des services maritimes postaux. Le port est majoré de 1 décime de taxe par voie de mer.

L'entrée par *L'ISLE D'AIX* est occasionnelle, le port de mer autorisé est ROCHEFORT.

L'usage de la cursive double et de la marque COLONIES PAR ROCHEFORT en font une lettre exceptionnelle.

La griffe COLONIES PAR matérialise la perception de la taxe par voie de mer.

Rochefort à Bordeaux - 200 km selon les routes de Poste,

tarif du 24/4/1806 = 4 décimes + 1 décime voie de mer = 5 décimes.

Mais. . . nous sommes là pour lire le contenu.

Lamentin le 1^{er} juillet 1822.

Monsieur et cousin,

J'ai chargé sur l'Elisabeth, Capitaine
Crabaud deux barrils de café fin
vert pesant net ensemble - 300 livres.
marqués comme en marge

CB. Je vous prie de les vendre aux mieux
de nos intérêts. L'habitat que
facturette des frais ne sera remise
je vous en enverrai la facture, et à
la suite de la même d'ici je vous
ferai une autre envoi plus considé-
rable.

J'ai l'honneur de vous
saluer, tout à vous

Casse

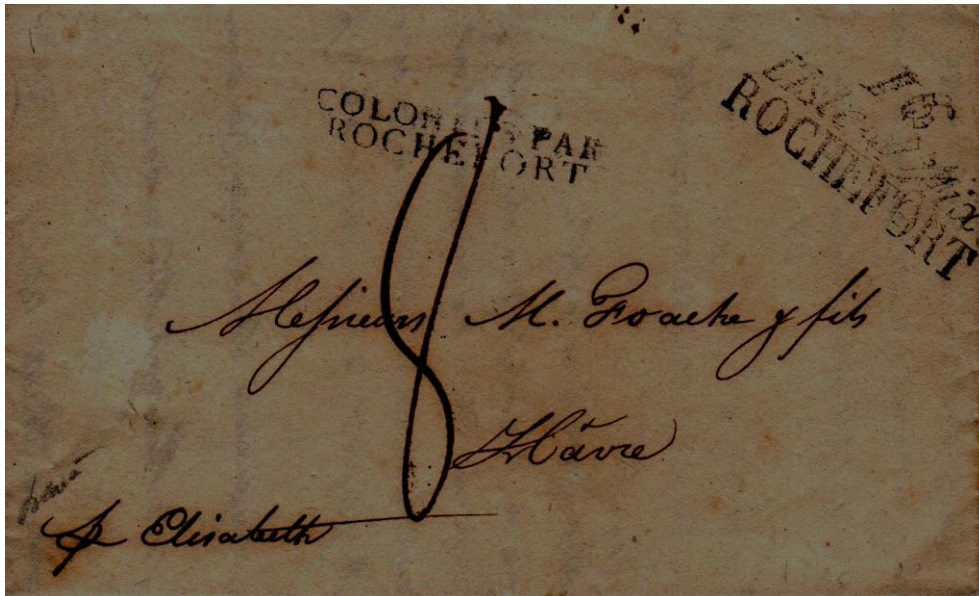
La lettre vient du Lamentin (Martinique) elle est écrite le 1^{er} juillet 1822.

« Monsieur et cousin. J'ai chargé sur L'ELISABETH, capitaine TRABAUD, deux barril de café fin vert pesant 300 livres, marqués comme en marge (CB pour Casse Bigeon, destinataires) Je vous prie de les vendre au mieux de nos intérêts. . . »

Il n'y a pas matière à fantasmer, c'est du courrier simplement commercial.

L'auteur de la bafouille, le sieur CASSE, cite le nom du bateau de commerce qu'il utilise pour son transport : L'ELISABETH.

Le collectionneur avisé se doit d'avoir un œil acéré (même les deux, c'est mieux) et de se montrer curieux. C'est ainsi que l'on fait, quelques fois, des découvertes.



Une autre lettre des colonies par la voie des bâtiments de commerce.

Et le bâtiment, c'est L'ELISABETH. Cité dans le courrier *supra*.

Elle est datée du 6 juillet 1822, de Pointe à Pitre (Guadeloupe). L'auteur, courtier, informe du prochain départ du bâtiment vers le 15 juillet et des chargements en cours.

« ...si nous n'avons pas de places sur le Saint-Martin, les marchandises iraient alors sur le Petit-Eugène. Le manque de navire nous force à calculer nos places et il nous faudrait le Jean-Baptiste. Le beau sucre n'est pas abondant. »

La présentation deux deux courriers ne fait pas doublon, elles se complètent.

La tarif est différent car la distance est supérieure à celle pour Bordeaux.

L'armateur FOACHE dont l'archive est connue de tous les amateurs, est au Havre.

Tarif du 24/4/1806.

7 décimes majorés de la taxe par voie de mer = 8 décimes.



Et que dire de ces deux enveloppes d'une consternante banalité. Gros chiffres de Rochefort indice 1, de plus mal frappés, sur Cérès basique de 1871.

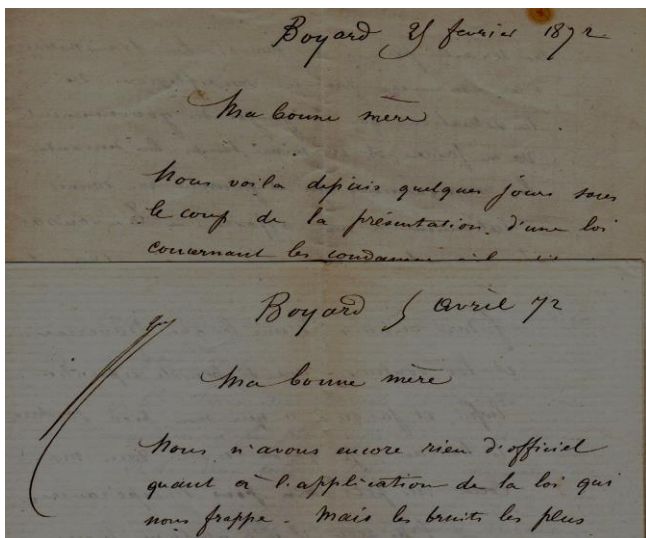
Amateurs de côtes et d'indices, passez votre chemin.

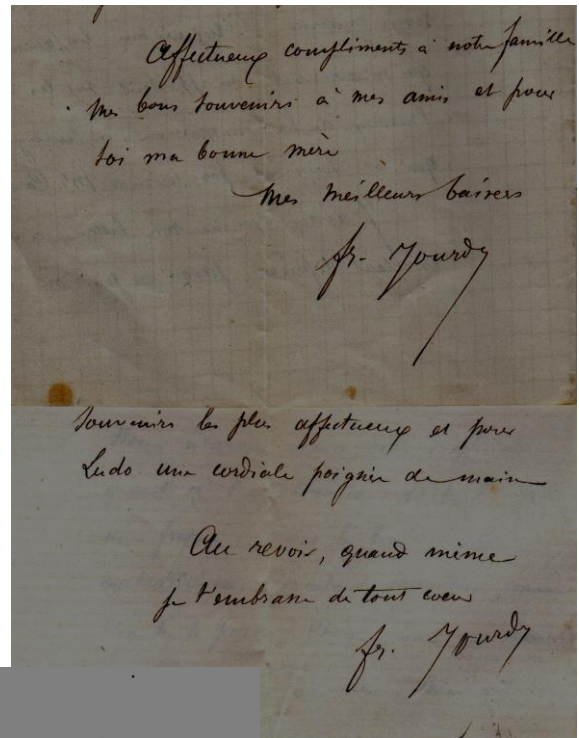
Il faut (savoir) lire.

La destinataire Madame veuve JOURDE est la mère de Francis (ou François), rien n'est défini avec certitude, JOURDE délégué aux finances de la Commune de Paris.

Et les deux enveloppes contiennent deux lettres, très beaux textes, écrits de . . . **Fort Boyard** ou le ministre des finances est prisonnier.

Les lettres à sa mère sont signées Fr Jourde. Curieux.





JOURDE Francis

Né en 1843 à Chassagne .Puy de Dôme .Décédé en 1893 à Nice.

Emplois divers jusqu'en 1870:

Clerc de notaire, comptable dans une banque, agent des ponts et chaussées à Paris.

JOURDE



Durant le siège, il sert dans le 160ème bataillon de la Garde Nationale qui le délègue au Comité Central le 18 Mars 1871. Participe aux négociations avec les Maires. Ne se présente pas aux élections du 26 Mars, mais malgré tout est élu au Conseil de la Commune dans le 5ème arrondissement.. Le 29 Mars, il est nommé à la Commission des Finances.

Arrêté le 30 Mai, il comparait devant le 3ème Conseil de Guerre qui le 2 Septembre le condamne à la déportation simple.

Départ pour la Nouvelle Calédonie par le 2ème convoi sur "La Guerrière" (vaisseau à hélices) le 13 Juin 1872.

Arrive à Nouméa le 2 Novembre 1872.

Il s'évade le 21 Mars 1874 avec Henri de Rochefort et 3 autres personnalités de la Commune sur un vaisseau britannique. Ensuite il séjourne à Londres.